

# Mission d'étude régionale Enseignements artistiques et territoires en Languedoc-Roussillon

# État des lieux départemental de l'enseignement de la danse dans le Gard

#### Étude réalisée à l'initiative :

- du Ministère de la Culture et de la Communication DRAC Languedoc-Roussillon
- de la Région Languedoc-Roussillon en partenariat avec les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales

#### Étude éxécutée par Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

#### Supervision scientifique:

Yvan Sytnik, coordonnateur de la Cellule Conseil DMDTS / Fédération Arts Vivants & Départements Mission Nationale « enseignements artistiques et territoires »

#### Chargé d'étude :

Gérard Ramirez











# **SOMMAIRE**

I- INTRODUCTION	1
Preambule	1
Methodologie	2
Typologie des structures	2
II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • DANSE	
A- LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT	
1. Taux de réponses à l'étude	
2. Statut des structures	
3. Photographie des structures d'enseignement	5
a) Photographie régionale	
b) Photographie départementale	
c) Cartographie départementale	
d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants	
e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves	
4. Les infrastructures	
a) Activité de la structure	
b) Lieux permettant la présentation de spectacles	
c) Accueil des personnes à mobilité réduite	
B- L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT	
1. Les élèves	
a) Répartition des élèves	
b) Accueil des adultes	
2. Les disciplines	
3. Cursus des enseignements • Cycles d'étude	
a) Outils de concertation et de vie de la structure	
b) Cursus des élèves	
c) Répartition des élèves par cycles / âges ou par niveaux	
a) Fonction du responsable pédagogiqueb) Qualification des enseignants-intervenants	
c) Statut des enseignants-intervenants	
d) Répartition par tranches d'âge	
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants	
5. Tarifs • Budgets	
a) Tarifs par types de structures	
b) Répartition des recettes de fonctionnement	
C- LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES • LES ACTIONS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES	
1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion	
2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et	
pédagogiquespidagogiques	10
3. Liens avec l'Education Nationale	
III- CONCLUSION	53
GLOSSAIRE	55

# I- INTRODUCTION

#### **Préambule**

Le Département du Gard compte 665 000 habitants, dont 24,5 % de moins de 20 ans (23,6 % de moins de 20 ans à l'échelle régionale, pour une moyenne nationale de 25 % - Sources INSEE - Recensement de la population de 2004).

Le champ de l'enseignement de la danse a pour relais départemental la Direction Culture du Conseil Général.

Sur son territoire se trouve une école nationale, le Conservatoire de Nîmes.

Il y a deux écoles agréées sur les communes de Bagnols-sur-Cèze et Beaucaire mais elles n'enseignent pas la danse.

L'état des lieux de l'enseignement de la danse qui suit s'inscrit dans le contexte de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales pour ce qui concerne les Schémas départementaux des enseignements artistiques.

<u>La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales indique à l'article 101,</u> relatif aux enseignements artistiques :

« ... Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national... ».

«... Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans des conditions définies au présent article... ».

« ... Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements à la date de parution de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission ; ces établissements sont intégrés dans un schéma départemental... ».

« ... Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précitées, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial... ».

Afin d'inscrire le Languedoc-Roussillon dans une dynamique constructive, la Région et la DRAC ont lancé en septembre 2005 un état des lieux régional, dans le cadre de l'étude portée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon*.

Cette étude porte sur un état des lieux de l'enseignement de la danse par département, en lien étroit avec l'ensemble des conseils généraux et associations départementales.

Cet état des lieux a pour objet d'accompagner le département du Gard dans l'élaboration de son volet « Danse » du schéma départemental des enseignements artistiques.

# Méthodologie

Les travaux pour la réalisation de l'étude ont été conduits de septembre 2005 à avril 2006, selon le déroulement suivant :

- Création d'un comité de pilotage, associant les représentants de la DRAC, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et des Conseils Généraux, chargé d'encadrer et d'assurer le suivi de l'étude,
- Réalisation d'un questionnaire comportant une fiche Établissement et des fiches spécifiques par spécialité (Musique, Danse, Théâtre, Cirque et Arts de la rue),
- Envoi de ces documents à l'ensemble des structures recensées sur la région ayant une activité avec une offre d'enseignement,
- Rencontres avec des acteurs du territoire sur la base d'un échantillonnage,
- Saisie et traitement des données recueillies, grâce aux questionnaires réceptionnés,
- Analyse et proposition de pistes de réflexion.

# Typologie des structures

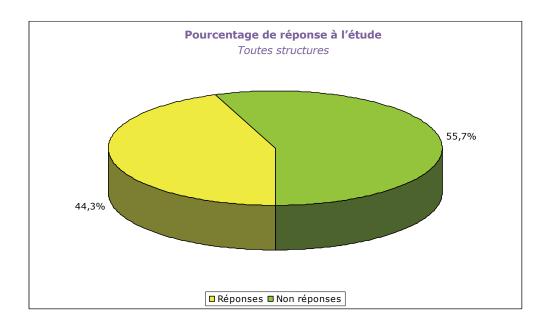
Il paraît difficile de présenter les caractéristiques des structures ayant répondu à l'étude sans insister sur leur extrême diversité. Par conséquence, nous avons classé les structures dans les typologies suivantes :

- Structures contrôlées par l'Etat (EN),
- Structures publiques non contrôlées par l'Etat,
- Structures associatives dispensant de l'enseignement initial hors compagnies,
- Compagnies : ont été intégrées à cette typologie, les compagnies professionnelles repérées en Région,
- Structures privées (libérales).

# II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • DANSE

# A- Les structures d'enseignement

## 1. Taux de réponses à l'étude

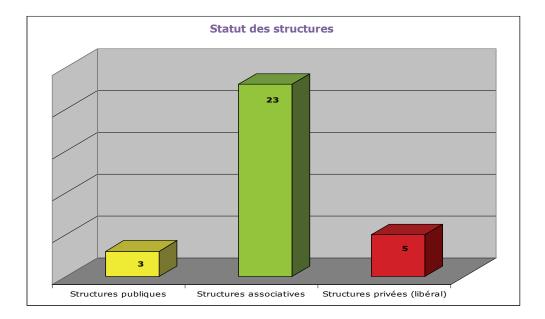


Deux raisons principales peuvent expliquer le taux de retour relativement faible à l'étude des structures :

- l'impression de ne pas correspondre aux champs de l'étude,
- le sentiment, à tort, « d'inspection » qui a pu conduire certains responsables de structures à ne pas communiquer d'informations sur leurs offres pédagogiques, notamment sur les aspects réglementés par la Loi du 10 juillet 1989 pour les danses classique, contemporaine et jazz (obligation d'être titulaire du diplôme d'Etat ou du Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, d'une dispense ou d'un diplôme reconnu équivalent ; locaux devant présenter des garanties sur le plan technique, de l'hygiène et de la sécurité…).

D'autre part, on peut penser qu'une partie des acteurs n'a pas cerné les enjeux de l'état des lieux et ne dispose pas d'une information suffisante pour appréhender la question de l'importance de la mise en place d'un Schéma « Danse ».

#### 2. Statut des structures



La très grande majorité des structures d'enseignement de la danse sont de statuts associatif et libéral. Les trois structures publiques se trouvent sur des bassins de population de 40 000 habitants et plus :

- Deux structures publiques sont pluridisciplinaires et se trouvent sur la Communauté d'Agglomération « Nîmes Métropole » (l'Ecole Nationale de Nîmes et l'école de musique et danse de Manduel);
- La troisième, qui présente la particularité d'être une école municipale de danse et de théâtre (pas de musique) se trouve sur la commune d'Alès.

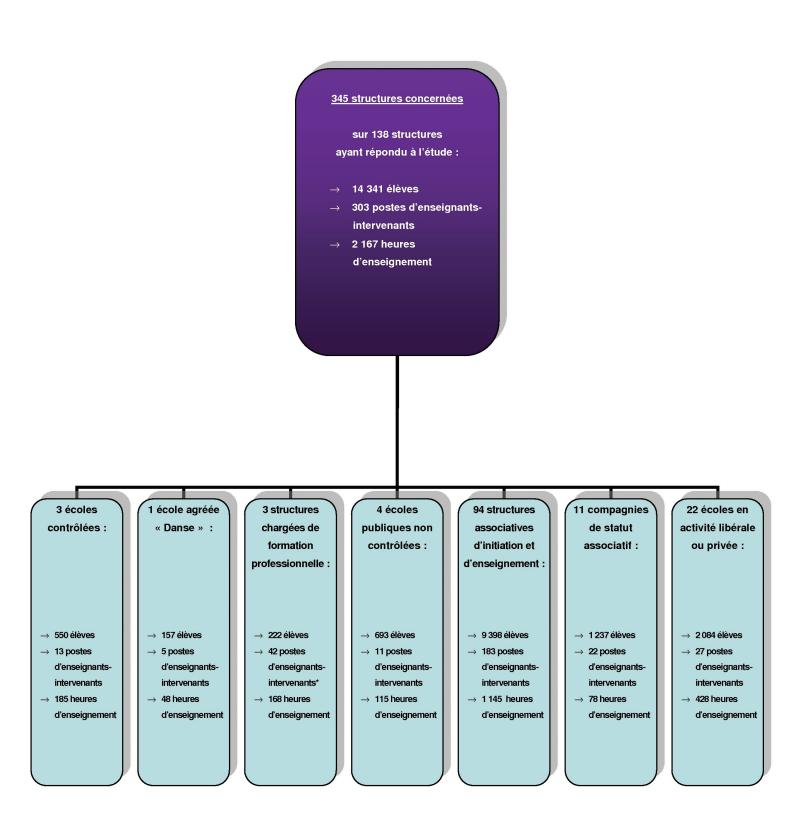
#### A noter:

Les deux écoles agréées ne dispensent pas d'enseignement « danse ».

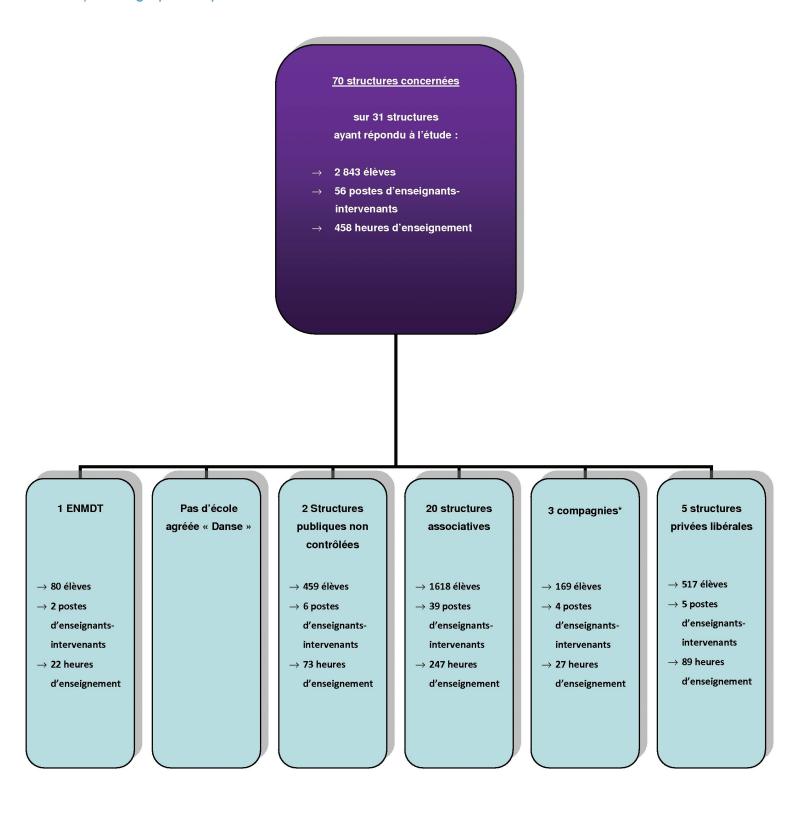
70 % des structures associatives se trouvent sur des bassins de population de moins de 10 000 habitants. Les compagnies ayant répondu à l'étude sont toutes installées sur Nîmes.

# 3. Photographie des structures d'enseignement

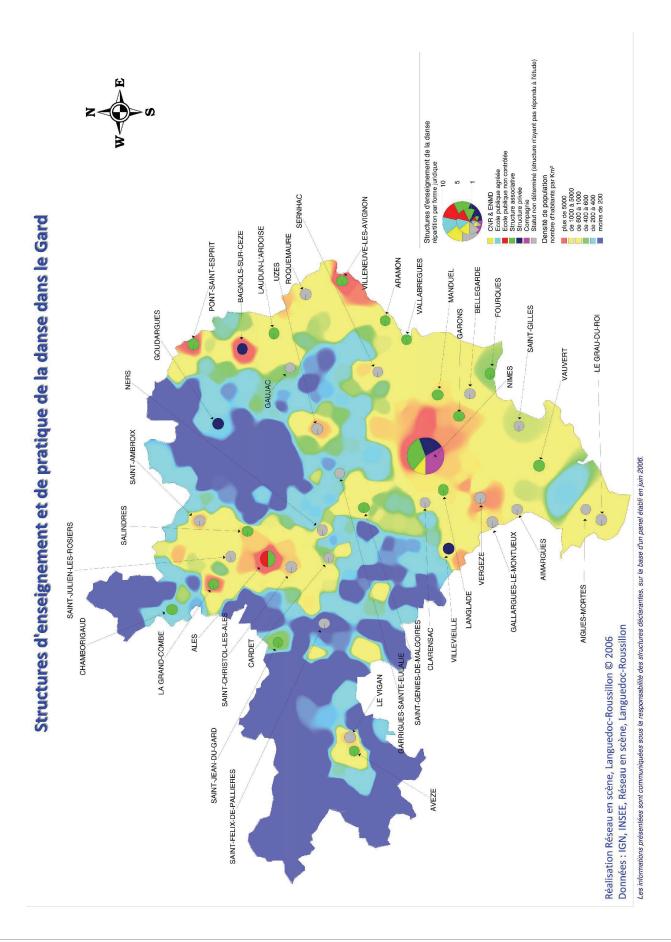
#### a) Photographie régionale



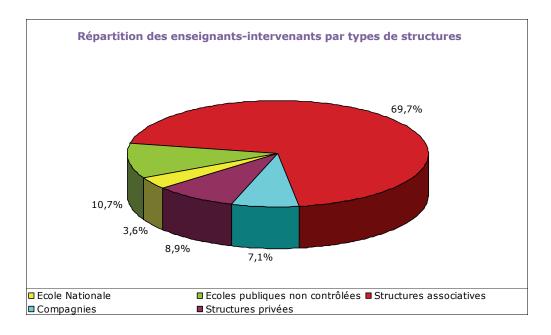
# b) Photographie départementale



(\*) La typologie « compagnies » concerne les structures ayant une activité professionnelle reconnue ou ayant remis une demande de subvention au Conseil Régional et/ou à la DRAC durant l'année 2005.



#### d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants



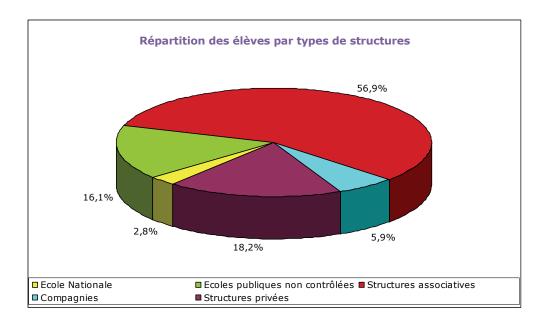
50 % des structures associatives ont un seul enseignant.

30 % des structures associatives ont entre 3 et 6 professeurs.

Le pourcentage relativement important d'enseignants pour les écoles publiques non contrôlées s'explique par le nombre d'intervenants présents sur l'école municipale d'Alès (5).

Les écoles de statut libéral ont un seul enseignant par structure.

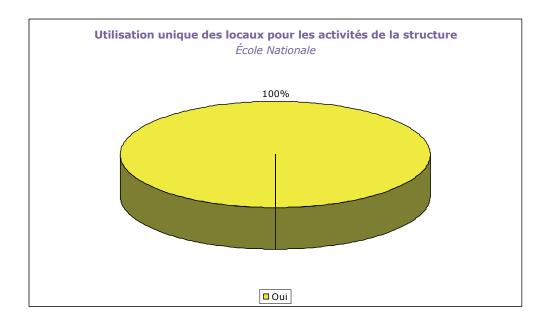
## e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves



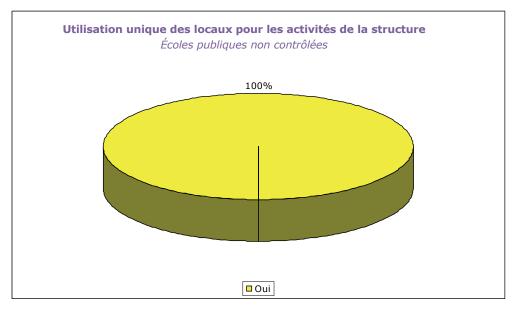
96 % des élèves issus des écoles publiques non contrôlées se trouvent sur l'école d'Alès.

#### 4. Les infrastructures

#### a) Activité de la structure

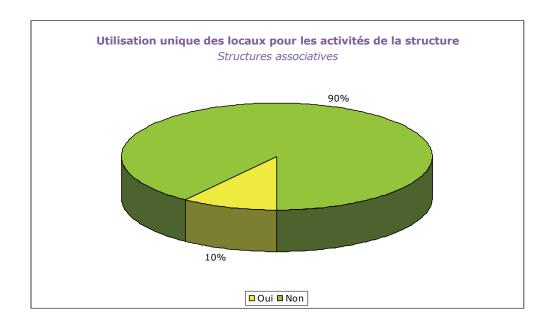


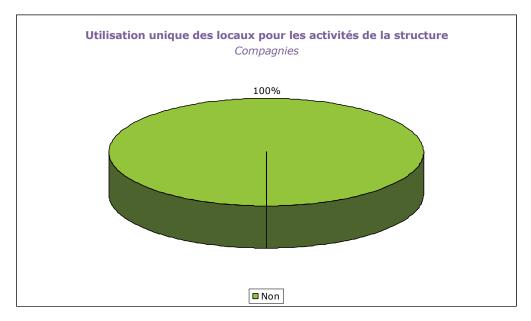
Les salles de l'école nationale sont en gestion directe de l'établissement. Cependant, il arrive que des locaux soit prêtés pour des associations de parents d'élèves ou des associations comme le théâtre populaire.



Les salles sont parfois mises à disposition d'intervenants extérieurs (chorégraphes, danseurs, établissements scolaires...).

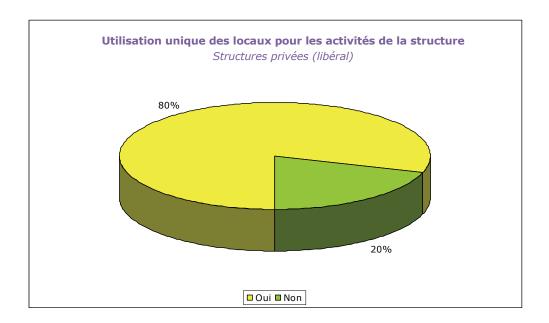
L'ensemble des studios de danse semble être aux normes (nature du sol, vestiaires, douches...) avec des superficies moyennes de 60 m².





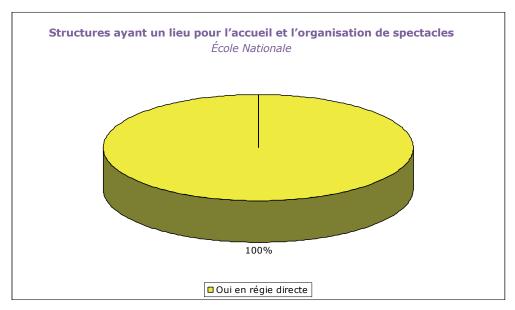
Pour les structures associatives et les compagnies, on retrouve une configuration, en termes d'infrastructures, identique : très souvent, ce sont des salles municipales mises à disposition d'associations de danse et sportives (gymnastique, fitness).

Cependant, concernant les structures associatives, il faut noter des conditions « limites » en termes d'équipement en regard de la loi du 10 juillet 1989 : 50 % d'entre elles n'ont pas de douches, 35 % ont pour revêtement de sol du linoleum voire du carrelage et 15 % n'ont pas de vestiaires.

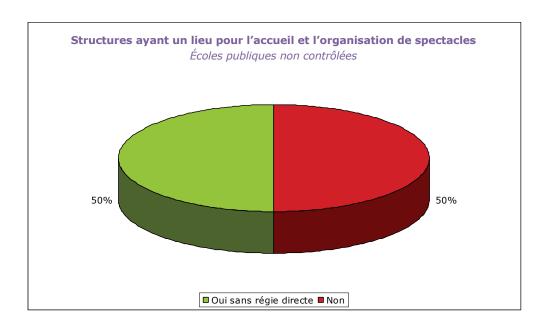


L'ensemble des structures privées ayant une utilisation unique des locaux sont en phase avec la réglementation en vigueur (revêtement de sol, vestiaires, douches...).

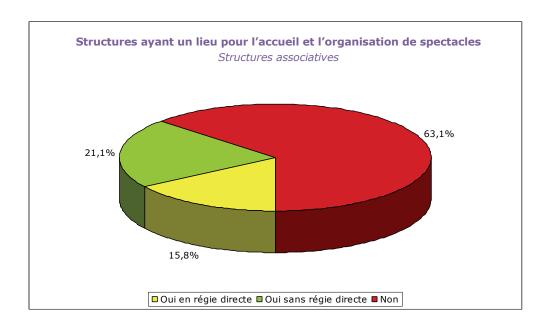
# b) Lieux permettant la présentation de spectacles



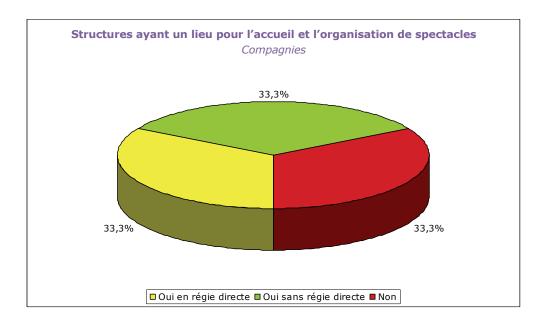
<u>A noter</u>: Les lieux pour l'accueil et l'organisation de spectacles en régie directe à l'école nationale sont des salles ne pouvant servir qu'à l'organisation de prestations musicales.



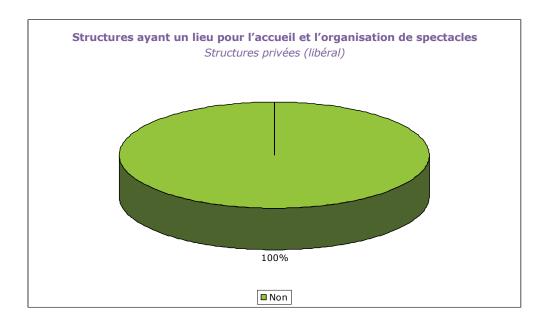
Une structure dispose d'un lieu sans régie directe mais équipé uniquement pour la musique.



On observe dans les commentaires des structures une très grande diversité de situations : les salles vont de 50 à 800 places, avec soit la salle allouée aux cours de danse qui sert aussi aux prestations publiques, soit une salle polyvalente municipale qui accueille le gala de fin d'année.

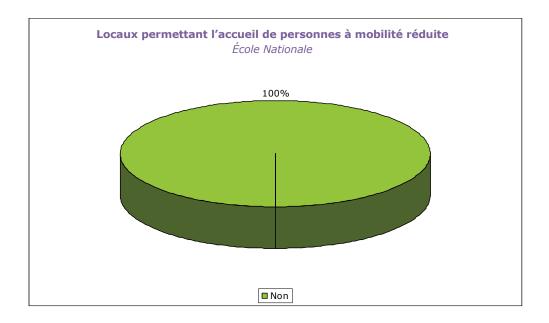


Une compagnie a un lieu en régie directe avec une jauge de 50 places.

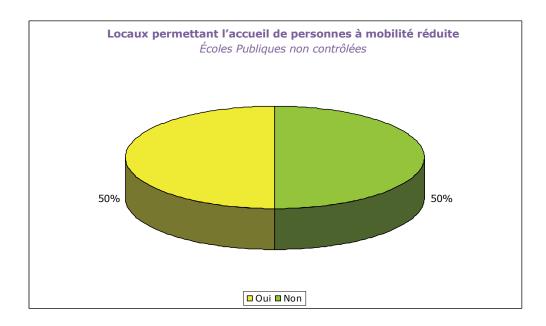


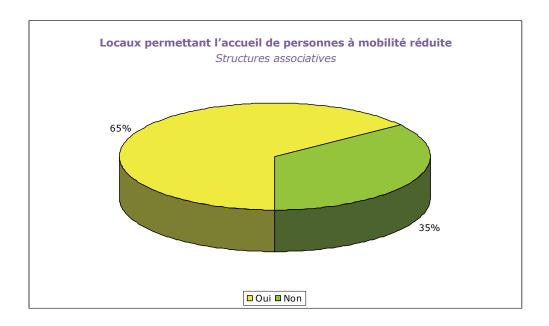
## c) Accueil des personnes à mobilité réduite

<u>A noter</u>: Pour l'ensemble des structures, toutes typologies confondues, les locaux non adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite sont essentiellement des bâtiments anciens qui n'ont pas été mis aux normes permettant l'accueil de ces publics.

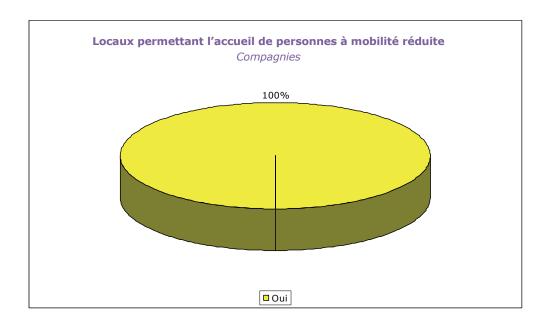


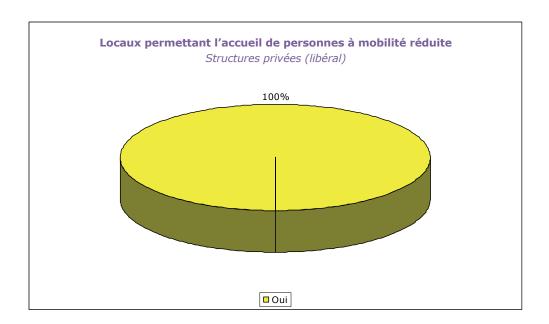
Cette question renvoie à la problématique des locaux actuels de l'école nationale, la salle de danse étant installée dans une ancienne école.





Parfois, la possibilité d'accès pour les personnes à mobilité réduite est due à l'existence de salles en rez-dechaussée.

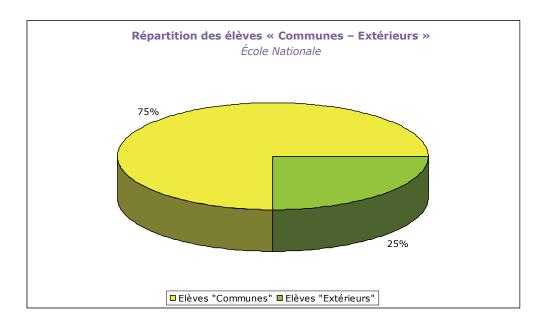




# **B-L'offre d'enseignement**

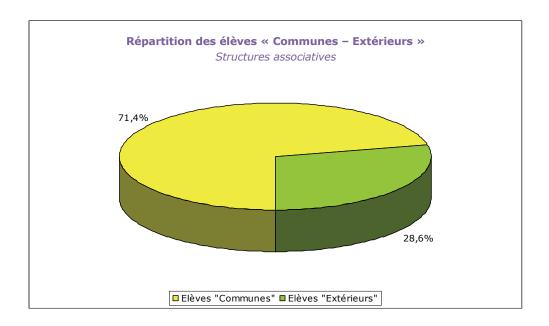
## 1. Les élèves

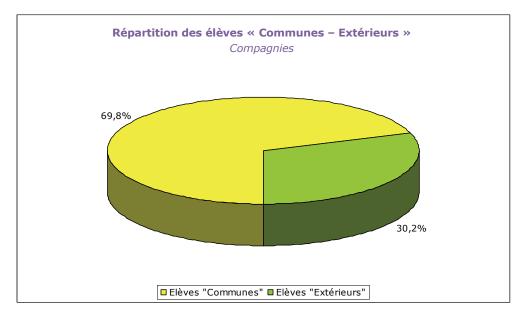
# a) Répartition des élèves



Le pourcentage d'élèves extérieurs est relativement faible pour une structure en régie municipale.

Nous ne pouvons traiter dans ce chapitre les écoles publiques non contrôlées en raison d'informations trop partielles.





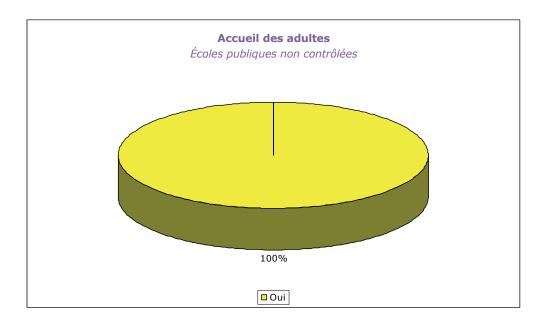
91 % des structures associatives et compagnies ont répondu à cette question. On constate que les structures remplissent des missions de proximité : en effet, malgré des tarifs identiques entre « Commune centre » et « extérieurs », on observe un pourcentage important d'élèves de la commune de résidence des structures.

En raison de données trop partielles, nous n'avons pu traiter les structures en libéral dans ce chapitre.

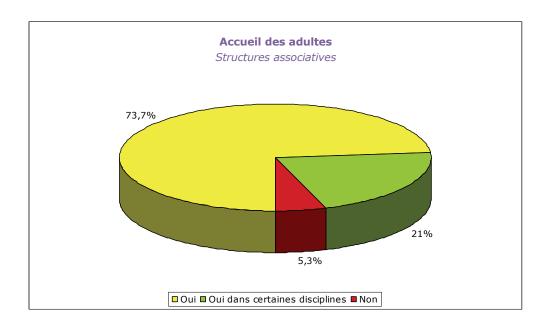
# b) Accueil des adultes



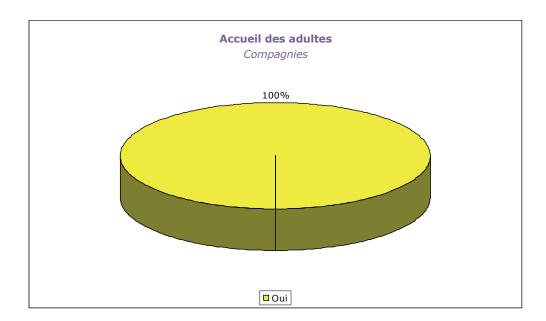
On estime à 9 % le pourcentage d'adultes actuellement en danse à l'école nationale.

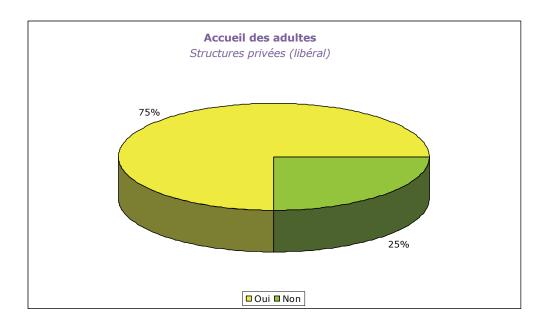


Environ 18 % d'adultes seraient inscrits dans les écoles de danse publiques non contrôlées.



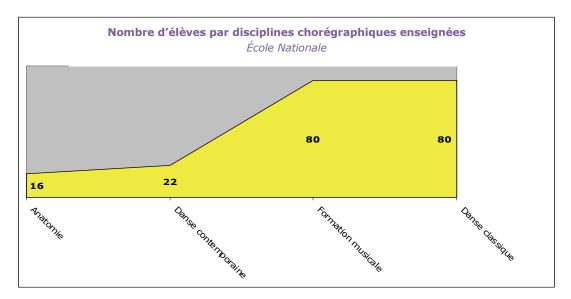
Une structure pluridisciplinaire (musique, danse, théâtre) n'accueille pas les adultes en modern jazz.





La structure qui n'accueille pas les adultes propose des cours de danse classique avec un petit effectif (30 élèves).

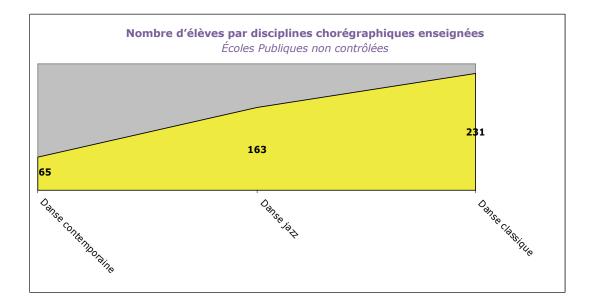
#### 2. Les disciplines



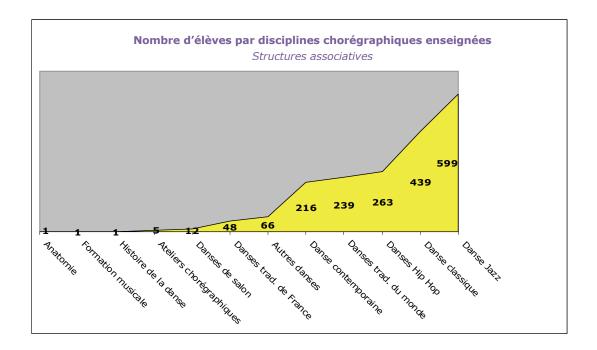
La danse contemporaine est une discipline complémentaire qui est proposée pour les élèves de fin de second cycle.

Des stages sont aussi proposés pour d'autres esthétiques comme la danse africaine, danse jazz...

Enfin, les ateliers chorégraphiques font partie intégrante de l'enseignement en danse classique sur l'ensemble du cursus.

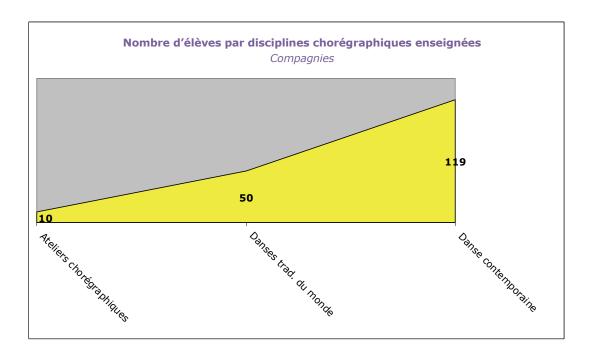


Une structure enseigne les trois disciplines chorégraphiques présentes dans le Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture. Cependant, on peut noter, d'une part, l'absence d'autres esthétiques et, d'autre part, de disciplines comme la formation musicale « danseur », des ateliers chorégraphiques, la culture chorégraphique...

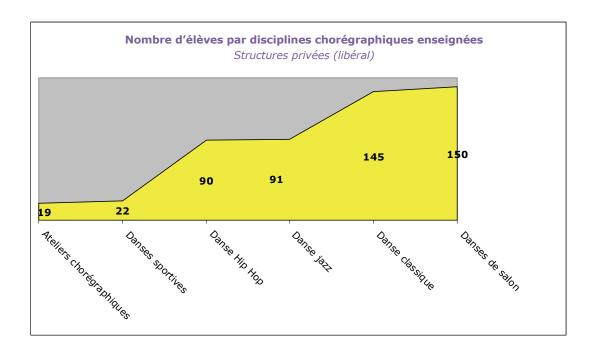


Près de 50 % des structures ayant répondu à l'étude proposent plusieurs disciplines chorégraphiques. Le Jazz est la discipline la plus enseignée (55 %) devant la danse classique (40 %), la danse contemporaine étant enseignée dans 25 % des structures.

Concernant les danses urbaines, on les retrouve en grande majorité accolées à d'autres disciplines (classique, contemporaine, jazz...), une seule structure enseignant uniquement le hip hop. Le pourcentage d'élèves en danses urbaines représente 21 % des effectifs complets de ces structures pluridisciplinaires avec un ratio par ordre d'importance jazz/classique/danses urbaines/contemporaine pour 6 structures de 36%/27%/21%/16%.



Deux compagnies sur trois sont dans une dominante « Danse contemporaine », les ateliers chorégraphiques s'inscrivant dans cette esthétique.

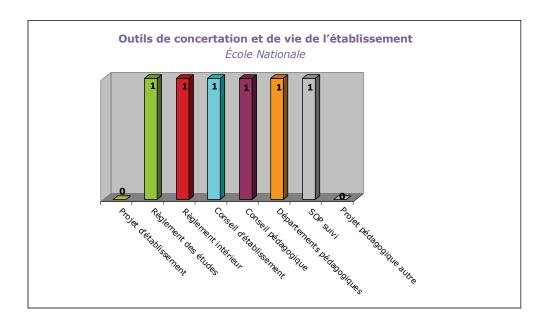


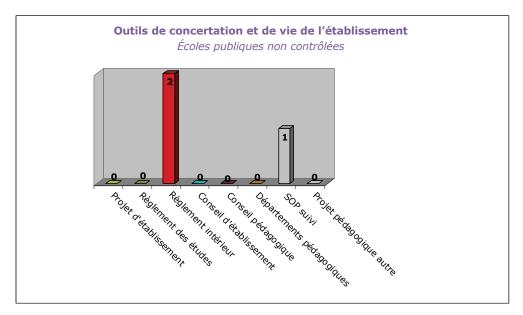
Les chiffres en danse de salon, hip hop et danses sportives représentent les effectifs d'une seule structure privée. On retrouve la danse classique et la danse jazz dans 60 % des structures.

<u>A noter</u>: la danse contemporaine n'est pas enseignée dans les structures privées qui ont répondu à l'étude.

# 3. Cursus des enseignements • Cycles d'étude

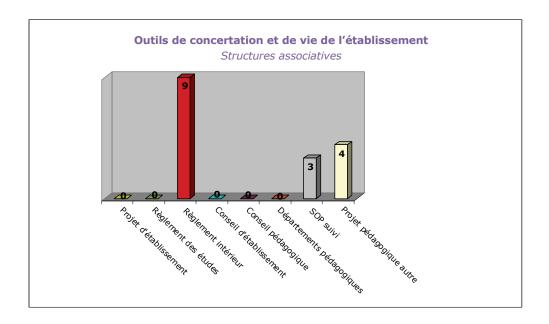
#### a) Outils de concertation et de vie de la structure

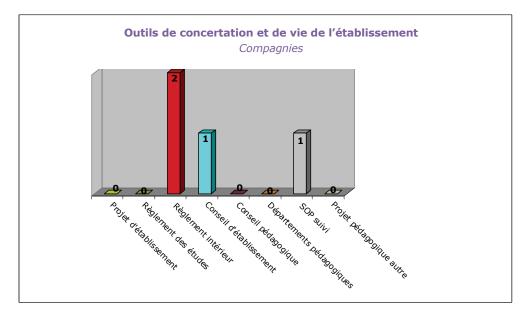




Il faut noter l'absence aujourd'hui, pour l'école nationale, d'un projet d'établissement qui déclinerait notamment la politique menée en faveur du développement des pratiques chorégraphiques.

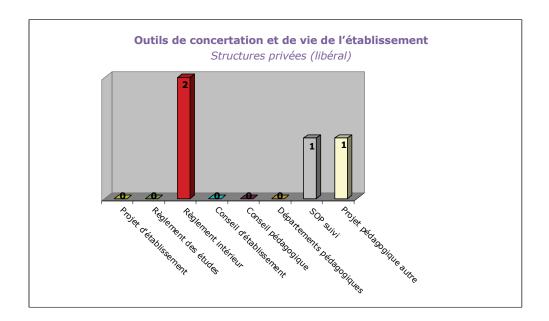
D'autre part, pour l'école publique non contrôlée qui nous dit suivre le Schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, le fonctionnement des cours de danse est organisé par niveaux (années) et non par cycles.





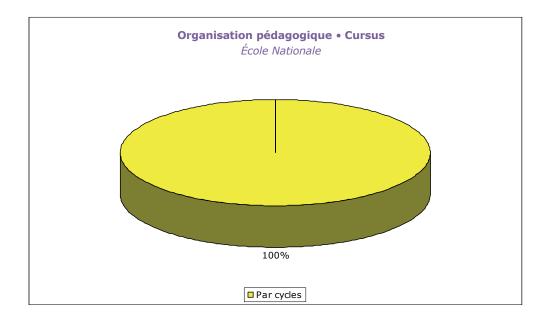
On constate une absence récurrente de projets pédagogiques notamment en termes d'objectifs et de contenus en matière d'offre de formation.

Les projets pédagogiques « autres » pour les structures associatives ont été difficiles à cerner en raison d'une absence de commentaires des écoles.

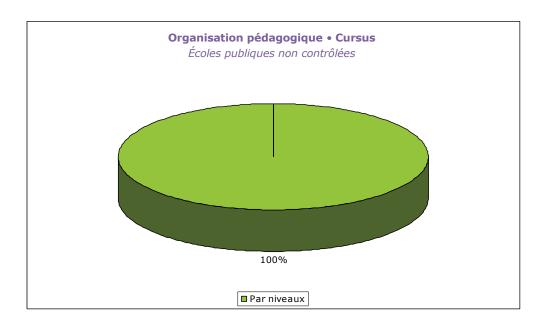


Le projet pédagogique « autre » repose en fait sur *« l'expérience professionnelle, diplômes... »* de l'enseignante.

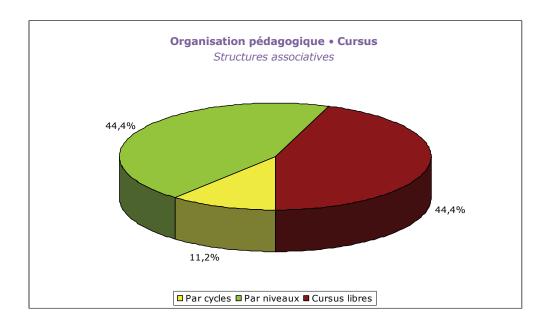
# b) Cursus des élèves



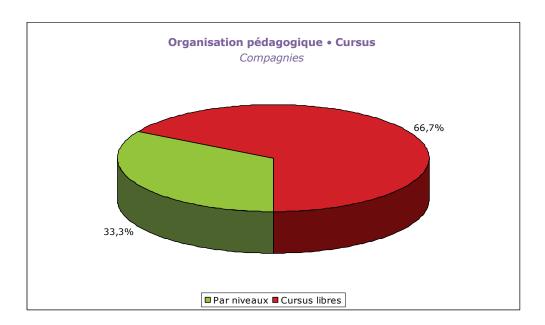
L'école nationale est une école contrôlée par l'Etat et applique le Schéma d'Orientation Pédagogique avec un cursus d'études par cycles.



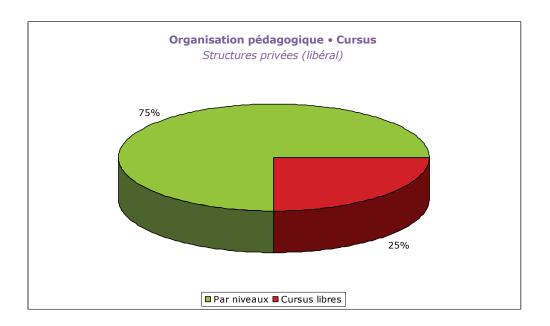
Une école sur deux organise des examens de fin d'année.



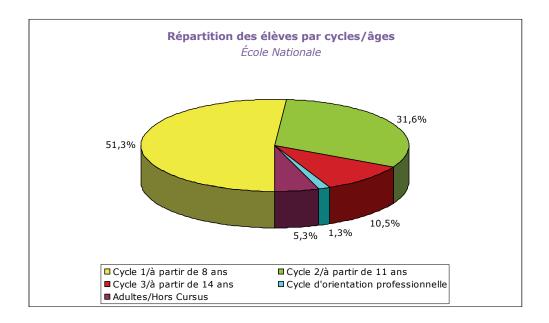
La grande majorité des écoles associatives fonctionne soit sur un principe de groupes d'âges, soit sur l'absence de cursus.



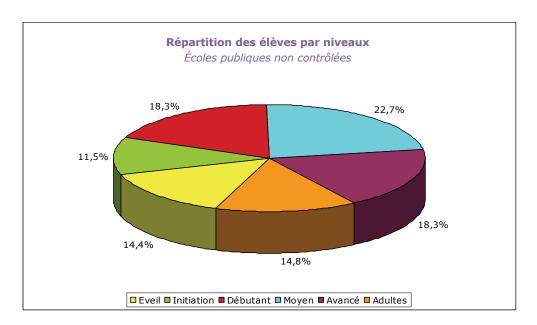
Les compagnies, dans leur ensemble, ne sont pas à considérer comme des écoles de danse à part entière mais plutôt comme un lieu de rencontres autour du projet artistique de la compagnie. Ceci explique que certaines structures aient répondu avoir une organisation sans cursus : « il s'agit plutôt d'un laboratoire de recherche et d'expérimentation auquel participe un groupe de personnes amateurs ».



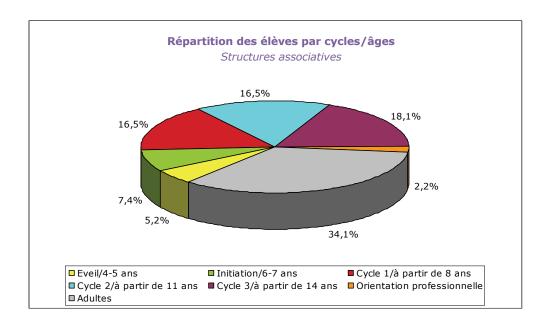
# c) Répartition des élèves par cycles / âges ou par niveaux



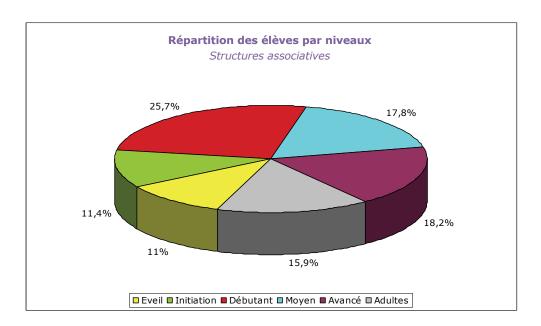
Il s'agit, dans le graphique ci-dessus, d'une répartition par « individus » sans doubles comptes.



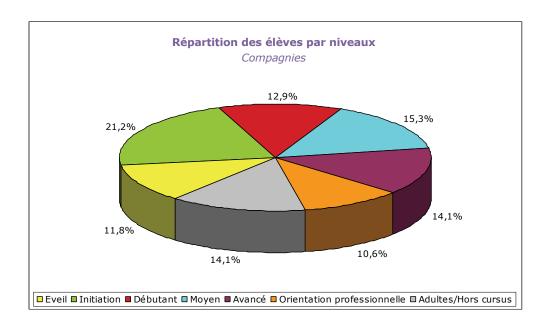
La répartition par niveaux/âges est relativement équilibrée notamment entre enfants/adultes. Une seule école organise un niveau « Eveil ».

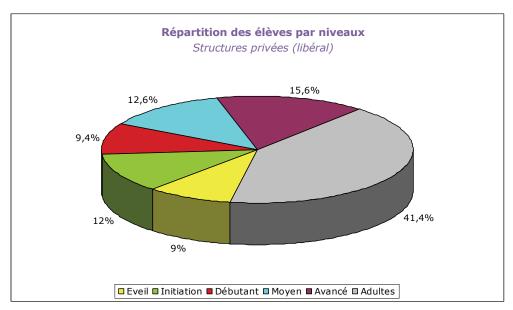


Les adultes sont majoritaires dans le cadre d'activités de loisirs.



Le classement par niveaux est propre à chaque structure et correspond souvent à une classification par tranches d'âges.

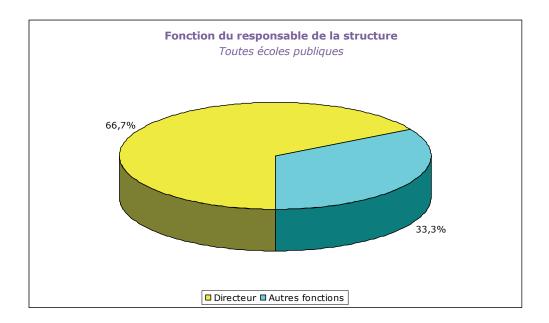




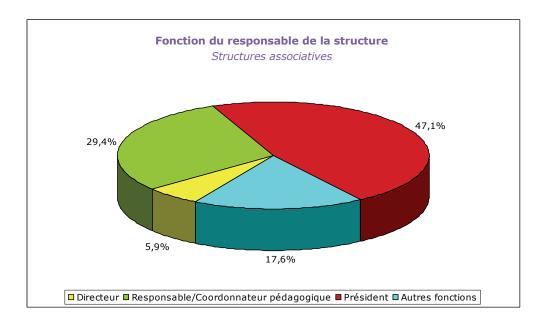
83 % des adultes sont issus d'une structure et suivent des cours de danse de salon.

## 4. Les équipes

#### a) Fonction du responsable pédagogique



La structure publique sans directeur a un effectif « danse » de seulement 20 élèves.

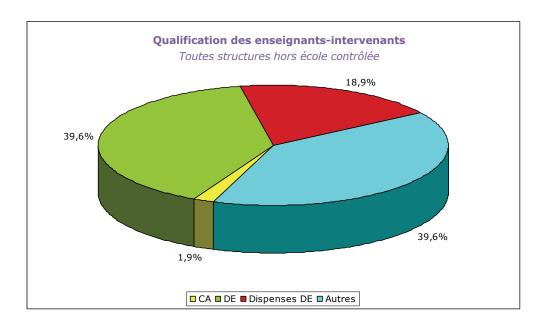


Les compagnies et les structures privées sont essentiellement composées d'un seul intervenant et n'ont donc pas de directeurs.

## b) Qualification des enseignants-intervenants

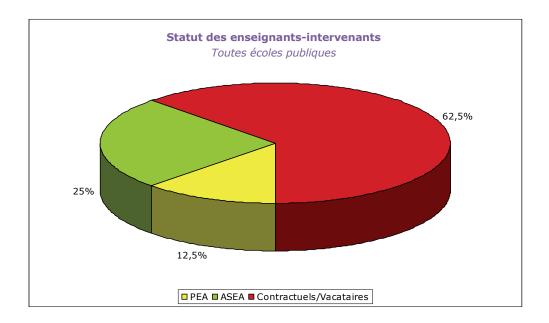


Les enseignantes ont toutes un CA de danse classique. L'une d'entre elles a aussi un DE de danse contemporaine.

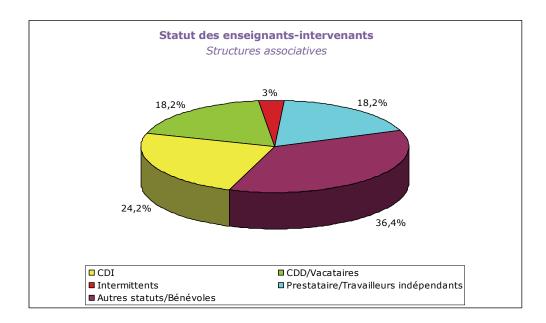


A l'exception d'un enseignant en danse classique, l'ensemble des 39,6 % d'intervenants « autres » enseignent des disciplines non réglementées par la loi du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse : Hip Hop, danses folkloriques, danses du monde...

#### c) Statut des enseignants-intervenants

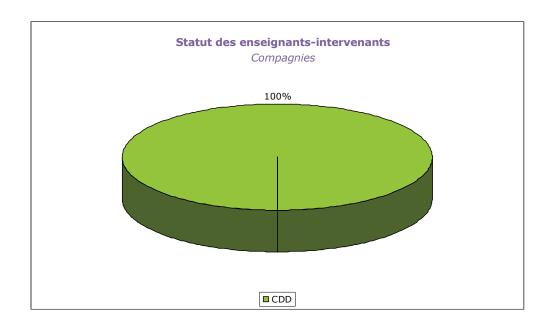


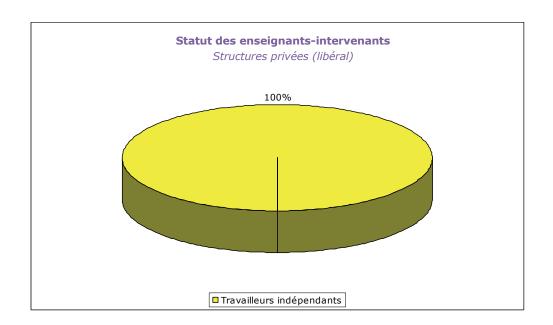
L'ensemble des structures publiques ont dans leurs équipes des enseignants contractuels : sur les 62,5 % de contractuels, on trouve 1 professeur titulaire d'un CA, 3 enseignants avec un DE et un vacataire avec une dispense du DE.



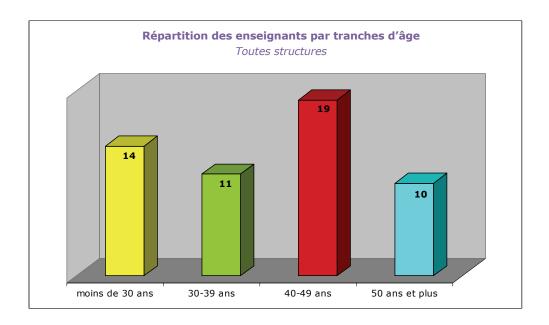
On peut noter le nombre important de bénévoles (certains sont titulaires d'un DE). D'autre part, les 18 % d'enseignants « Prestataires/Travailleurs indépendants » sont issus d'une seule structure.

3 structures font appel à des contrats à durée déterminée pour une activité régulière ne justifiant pas ce type de contrat.



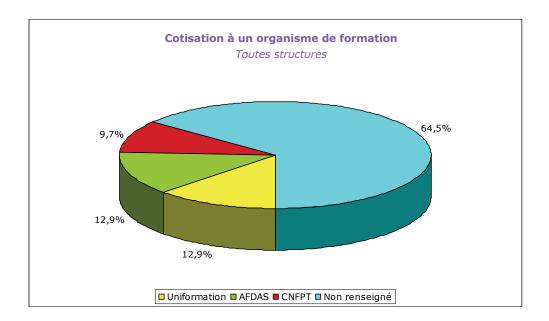


## d) Répartition par tranches d'âge

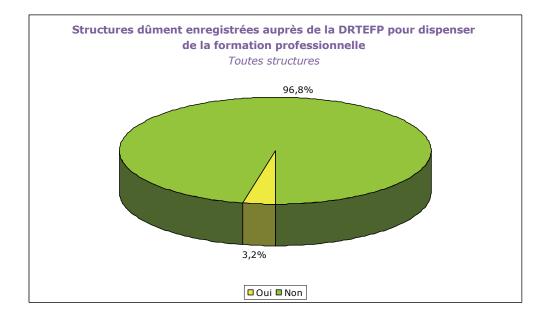


47 % des intervenants en secteur associatif (hors compagnies) ont plus de 40 ans, alors que pour les autres types de structures 65 % de leurs enseignants se situent dans cette même tranche d'âge.

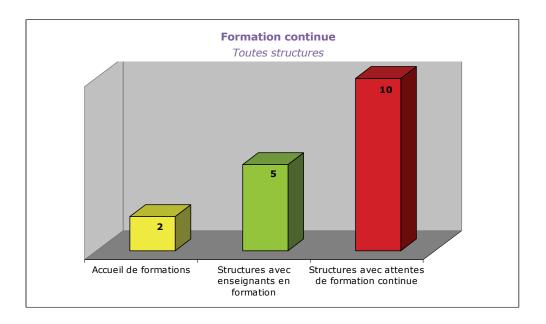
#### e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants



Il nous a semblé intéressant de mentionner les établissements qui n'ont pas répondu à cette question (plus de 64 %). En effet, cela peut signifier, soit une méconnaissance administrative, préjudiciable sur les possibilités notamment de prises en charge de formation, soit la non application d'une convention collective.



On peut douter des réponses de certaines structures qui nous disent avoir un numéro d'enregistrement auprès de la DRTEFP pour dispenser de la formation professionnelle : certaines d'entre elles sont des structures associatives pluridisciplinaires -comme un centre culturel- qui n'ont pas, selon leurs déclarations, organisé de formations professionnelles dans leur établissement ces dernières années.



Ce graphique reprend le déclaratif des écoles de danse.

Cependant, il convient de noter qu'aucune structure n'a accueilli de formations autour de la pédagogie de la danse dans ses murs. Par exemple, une formation a eu pour thématique : « La création d'entreprise : Communication gestion et comptabilité ».

Parmi les besoins exprimés en termes de formation continue par un peu plus de 30 % des structures, on relève des attentes :

- De plus d'informations générales (lieux, dates, niveaux, contenus...), notamment sur les formations de préparation au DE, les stages et rencontres professionnels,
- De propositions de modules en kinésiologie, histoire de la danse, écriture Laban...,
- De mise en place de formations diplômantes en scénographie et mise en scène.

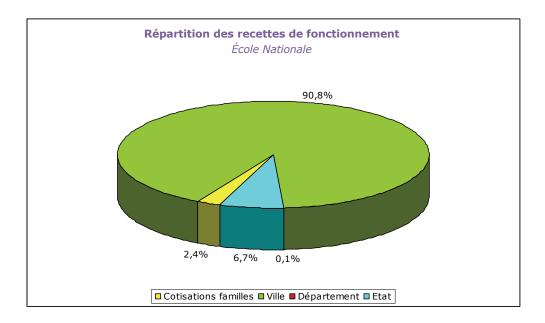
## 5. Tarifs • Budgets

### a) Tarifs par types de structures

Types de structures	Droits d'inscription minimum « Commune »	Droits d'inscription maximum « Commune »	Droits d'inscription minimum « hors Commune »	Droits d'inscription maximum « hors Commune »
École Nationale	96,50 €	-	178,50€	-
École publique non contrôlée (1 structure)	163€	193 €	163€	193 €
Structures associatives	32€	288€	32€	288 €
Compagnies	150€	450 €	150€	450 €
Structures activités libérales	210€	-	210 €	-

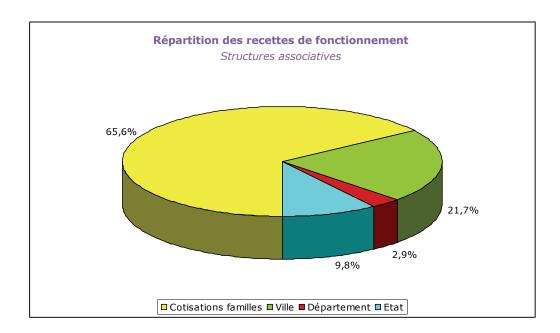
61 % des structures ayant répondu à l'étude nous ont communiqué des informations sur leurs tarifs. Pour l'ensemble de ces structures, hors Ecole Nationale, il n'existe pas de différence de tarifs entre les élèves « communes gestionnaires » et « extérieurs ».

#### b) Répartition des recettes de fonctionnement



L'aide du Département s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville.

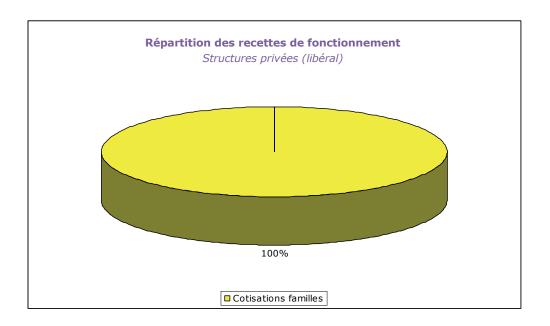
Concernant les écoles publiques non contrôlées nous ne pouvons traiter ce chapitre en raison de données trop partielles.



La répartition des recettes de fonctionnement pour les structures associatives exprimée dans le graphique ci-dessus ne représente qu'une photographie de 40 % des structures interrogées.

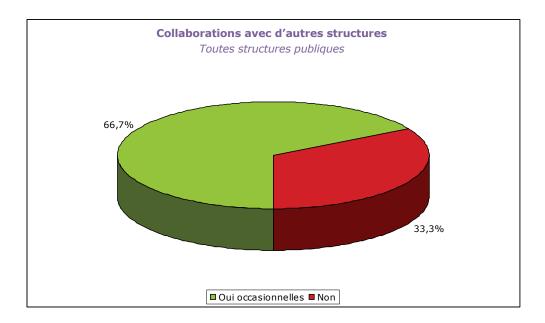
Concernant les recettes de l'Etat, elles correspondent à des enveloppes DDJS et CAF.

En raison de données incomplètes, nous n'avons pu traiter les structures publiques non contrôlées et les compagnies dans ce chapitre.

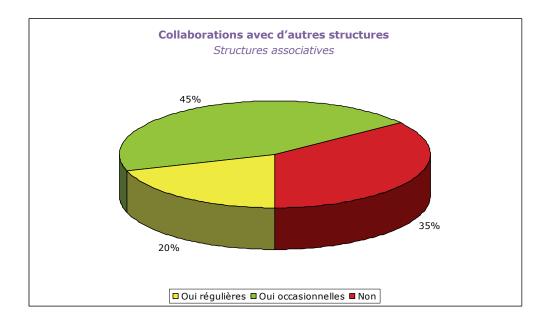


### C-Les liens avec les territoires • Les actions pédagogiques et artistiques

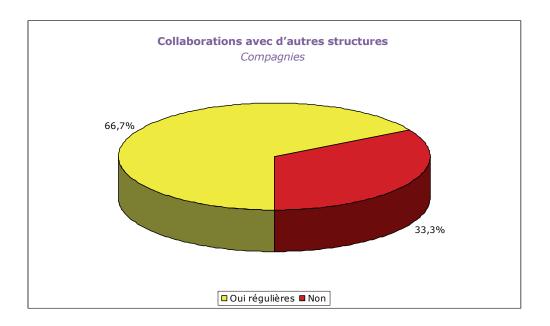
## 1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion



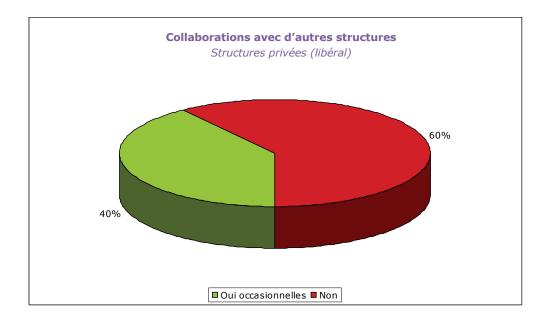
Le département « Danse » de l'Ecole Nationale accueille des stagiaires du Cefedem Sud d'Aubagne et mène un partenariat avec le théâtre de Nîmes. Le gala de danse annuel permet à certaines structures de nouer des liens avec d'autres communes (Gala décentralisé).



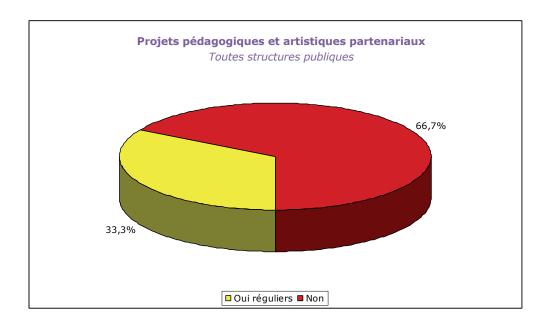
On observe un certain cloisonnement des structures notamment dans les liens entre écoles de danse. Cependant, des collaborations existent avec des écoles de musique, des théâtres...



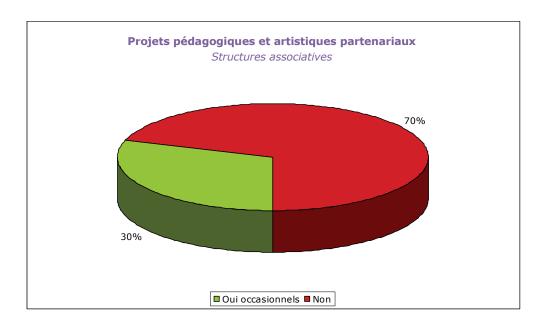
Les collaborations artistiques entre compagnies et structures de diffusion sont les constantes des collaborations régulières des compagnies (tarifs préférentiels pour les élèves, répétitions publiques...).



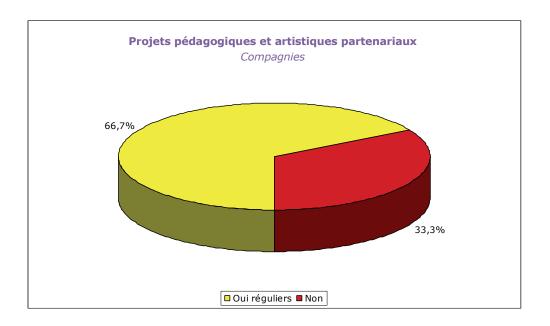
Une structure nous fait part de collaborations et d'échanges occasionnels avec des écoles de danse sur le territoire départemental. Cependant, l'aspect concurrentiel des écoles de danse est un frein à des collaborations entre structures.



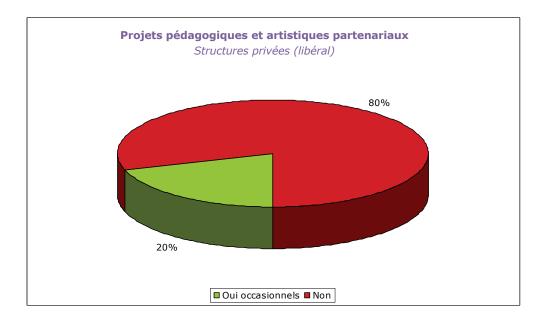
Seule l'école nationale conduit un projet pédagogique et artistique partenarial régulier. En effet, chaque année un stage est organisé avec une compagnie professionnelle.



Deux éléments pourraient amener une explication sur l'absence de projets pédagogiques et artistiques partagés : la carence de coordonnateur pédagogique et l'absence d'une réelle mise en réseau de ces structures.



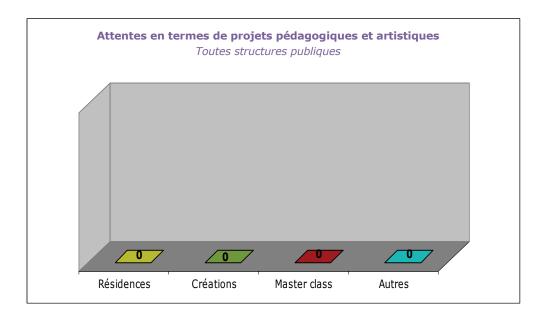
Des compagnies nous disent accueillir dans le cadre de stages d'autres artistes et compagnies.



Le Gala de fin d'année peut être l'occasion pour ces écoles de travailler avec d'autres structures.

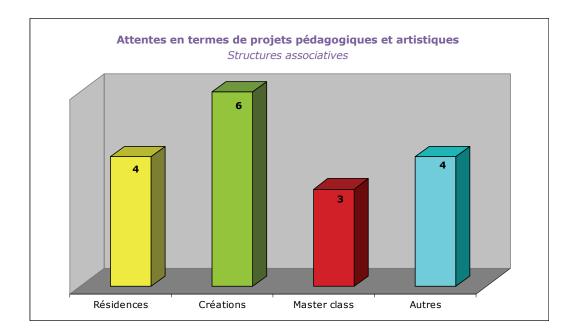
# 2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques

A noter : Les résidences et créations sont à entendre comme des projets d'accueil d'artistes chorégraphes.

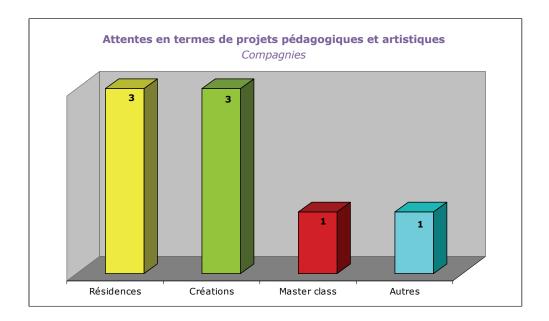


Les structures interrogées semblent être aujourd'hui dans une logique de projets intra-muros satisfaisante pour elles, présentant le risque d'un fonctionnement en autarcie.

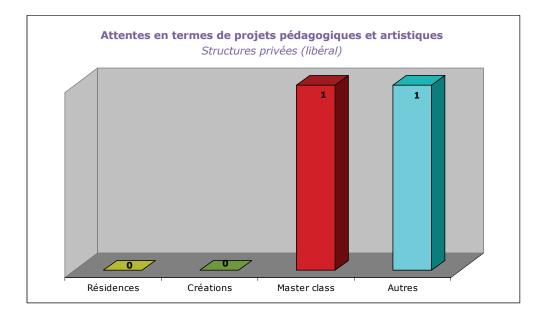
Pour exemple, nous citerons le commentaire d'une école : « les projets artistiques et pédagogiques sont déjà développés ».



45 % des associations sont en attente d'un accompagnement à la mise en place de projets artistiques et pédagogiques.

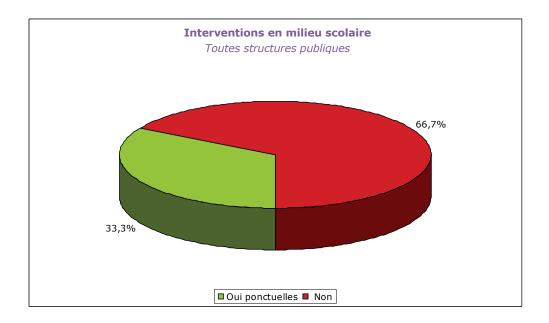


L'ensemble des compagnies qui a répondu à l'étude est dans une attente de mise en place de projets notamment dans le lien entre résidence artistique/création/enseignement.



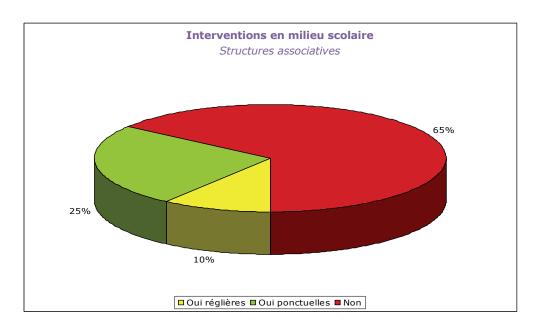
Une structure a exprimé des attentes pour la mise en place de master class et de stages. Les autres enseignants ne se sont pas prononcés sur cette question.

#### 3. Liens avec l'Education Nationale

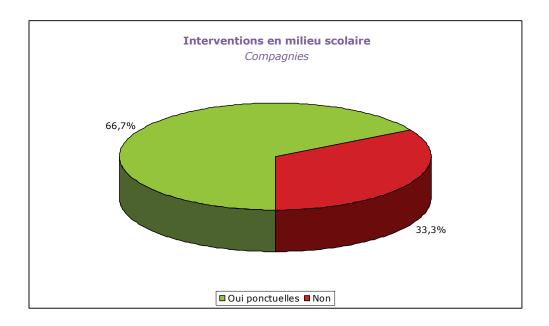


Il n'est pas certain que l'école qui nous a répondu par la positive intervienne en danse car cette structure enseigne également la musique.

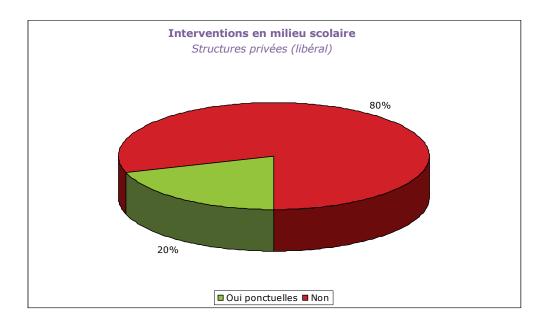
Pour l'école nationale, une centaine d'heures d'animation est proposée à l'école élémentaire mais uniquement, dans ce qui nous est décrit, en musique. Enfin, il est à noter qu'une structure avait un projet de classe « danse étude » en jazz mais le principal du collège n'a pas souhaité donné suite, un autre collège du territoire ayant déjà une classe « danse étude » en classique.



Les interventions régulières en milieu scolaire s'inscrivent dans plusieurs types de fonctionnement : classes à PAC, CEL, Politique de la Ville...



Les dispositifs énoncés sur la page précédente pour les structures associatives comme étant des actions régulières sont entendus par les compagnies comme des interventions ponctuelles : classes à PAC, classes à projet artistique, option Danse, Contrat de Ville..., sont des actions auxquelles elles participent, de l'école élémentaire au lycée.



L'action en milieu scolaire se réduit ici à une personne qui intervient bénévolement à l'école élémentaire et en collège dans une commune de moins de 1000 habitants.

## III- CONCLUSION

Les départements de la Région Languedoc-Roussillon sont composés aujourd'hui d'un nombre important d'acteurs culturels impliqués, directement ou indirectement, dans les enseignements artistiques.

Pour autant, l'ensemble des offres au public et des actions qui sont menées n'ont pas atteint un niveau de coordination et d'harmonisation permettant d'optimiser les moyens mis en jeu par les différentes collectivités et de répondre aux attentes des élus.

Afin de s'inscrire pleinement dans la démarche d'élaboration des Schémas départementaux des enseignements artistiques, tout en préservant les initiatives déjà conduites et les particularités de chacun, cet état des lieux a pour vocation de représenter le socle du futur schéma, qui pourrait trouver son axe de cohérence en s'appuyant sur des notions de « construire ensemble ».

De plus la méthodologie générale pourrait mettre en avant :

- Le partenariat,
- La coopération,
- Le partage de moyens.

Cette méthodologie pourrait d'autant mieux s'enclencher que le Département du Gard a des atouts significatifs sur lesquels il pourrait prendre appui dans l'élaboration de son Schéma :

- Des structures publiques pluridisciplinaires (Nîmes, Alès),
- La présence d'un tissu associatif important (70 %) sur des communes de moins de 10 000 habitants,
- Une situation diplômante globalement satisfaisante en regard des conditions d'enseignement de la danse pour les disciplines « Classique-Jazz-Contemporaine » fixées par la Loi du 10 juillet 1989,
- Des tarifs très souvent non différenciés entre les élèves « Commune centre-Communes extérieures » pour les secteurs associatif et privé.

Cependant les points de fragilité devront être abordés dans un souci de renforcement de l'existant, en termes :

- D'absence de l'enseignement de la danse au sein des deux écoles agréées,
- D'absence d'outils de concertation et de suivis (projet d'établissement, cursus par phases d'acquisition, absence de suivi voire de connaissance du Schéma d'orientation pédagogique « Danse » du Ministère de la Culture-DMDTS),
- D'infrastructure et notamment de lieux non conformes avec la loi sur la danse du 10 juillet 1989 (planchers, présences de vestiaires, douches, toilettes...),
- Du peu de collaborations régulières entre établissements d'enseignement chorégraphique,
- De définition de territoires intermédiaires, en regard des habitudes de circulation: certains territoires sont dans des logiques de circulation interdépartementale, d'autres sont relativement enclavés...,
- Du peu d'apports vers les élèves en termes de cultures chorégraphiques et un manque certain de l'enseignement de la danse contemporaine,
- Du peu de financement des collectivités locales vers le tissu associatif de la danse.

La poursuite du travail pour une méthodologie de mise en œuvre du Schéma Départemental pourrait reposer sur les axes suivants :

- Le développement de la danse contemporaine et d'actions d'expérimentation (éveil « Musique et Danse », « Danse au collège » notamment),
- L'ouverture et le développement de nouvelles esthétiques,
- L'identification de programmes d'actions dans les domaines de certaines esthétiques (danse contemporaine, culture chorégraphique, Formation musicale « Danseur », Eveil « Musique et Danse »...), pouvant favoriser l'émergence ou le développement de cursus,
- La définition de lieux d'expérimentation dans un lien resserré avec des collectivités locales qui seraient porteuses de projets aux côtés des structures d'enseignement de la danse et du Conseil Général,
- Des bilans de compétences individualisés pour les enseignants non titulaires de diplômes pédagogiques,
- D'accompagnement de projets qui peuvent demain répondre à la question des liens entre structures. Cette aide peut être en direction de projets artistiques et pédagogiques partagés entre plusieurs structures.

L'ensemble de ces actions pourrait trouver leur sens dans une réflexion et un appui sur les structures contrôlées et les compagnies professionnelles repérées sur le Département

Il s'agirait de partir des initiatives des structures, de renforcer ces actions dans l'élaboration d'une carte scolaire départementale favorisant les liens entre structures sur des échelles de territoires cohérentes. Une réflexion transversale entre les directions « culture » et « éducation » du Conseil Général permettrait de renforcer la cohérence de ces actions territoriales.

## **GLOSSAIRE**

ADDM	Association Départementale Danse et Musique		
ADDMC	Association Départementale de Développement Musical et Chorégraphique		
ADDMCT	Association Départementale de Développement Musical, Chorégraphique et Théâtral		
ADDMD	Association Départementale de Développement de la Musique et de la Danse		
AEA	Assistant d'Enseignement Artistique		
AFDAS	Fonds d'Assurance Formation des Secteurs de la Culture, de la Communication et des Loisirs		
AIF	Aide Individuelle à la Formation		
ANDDMD	Association Nationale des Délégations Départementales Musique et Danse		
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi		
ASEA	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique		
CA	Certificat d'Aptitude		
CARIF	Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation		
CDD	Contrat à Durée Déterminée		
CDI	Contrat à Durée Indéterminée		
CEFEDEM	Centre de Formation des Enseignants en Danse et en Musique		
CEPI	Cycle d'Enseignement Professionnel Initial		
CFEM	Certificat de Fin d'Études Musicales		
CFMI	Centre de Formation des Musiciens Intervenants		
CHAM	Classes à Horaires Aménagés		
CIF	Congé Individuel de Formation		
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale		
CNR	Conservatoire National de Région		
CNSMD	Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse		
СОР	Cycle d'Orientation Professionnelle		
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse		
DE	Diplôme d'État		
DEM/DEC/DET	Diplômes d'Études Musicales, d'Études chorégraphiques, d'Études théâtrales		
DMDTS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant		
DNOP	Diplôme National à Orientation Professionnelle		
DRAC	Direction Régionale aux Affaires Culturelles		
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant		
DUMISTE	Musicien intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI		
ENM	École Nationale de Musique		
ENMDT	École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre		
ERI	Programme Expérimentation Recherche Innovation		
GVT	Glissement Vieillesse Technicité		
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agrée		
OREF	Observatoire Régional Emploi Formations		
PEA	Professeur d'Enseignement Artistique		
PEFA	Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs		
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles		
PRQ	Programme Régional Qualifiant		
SDEA	Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique		
SDEM	Schéma Départemental de l'Enseignement Musical		
SOP	Schéma d'Orientation Pédagogique		
50.			